



**Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA-DOUANES**

**Section Interrégionale de NORMANDIE**

**CAEN – ROUEN – LE HAVRE**

**COMPTE RENDU DE L'AUDIO-CONFERENCE DI  
NORMANDIE DU 04 SEPTEMBRE 2020 - CRISE  
DU COVID-19**

AU PROGRAMME :		
COMPTE RENDU DE		
L'AUDIOCONFERENCE DI NORMANDIE		
SUR LE COVID .....	P.1	
DEMISSION POUR LA DOUANE ...	P.5	
DGDDI VS DGFIIP : UN PROCES AUX		
« ACCISES » .....	P.8	
UNE ASSEMBLEE GENERALE ... PLEINE		
DE DEBATS .....	P.11	

Pour la 3<sup>ème</sup> fois depuis la rentrée, le Directeur Interrégional a convié les représentants du personnel à une audioconférence, pour évoquer l'évolution de la situation sanitaire et sa gestion au sein des services de l'Interrégion.

Le couvre-feu étendu la veille de la métropole rouennaise à l'ensemble du département séno-marin et à celui du Calvados nécessite l'établissement et la transmission d'une autorisation de circulation individuelle aux agents de ces départements, tant pour leurs déplacements professionnels que pour leurs trajets domicile-travail. Celle-ci sera disponible au plus tard en début de semaine suivante.

PRESENTIEL, TELETRAVAIL ET ASA :

La situation sanitaire dans la DI NORMANDIE a évolué comme suit depuis le 08 octobre dernier :

	08/10	15/10	22/10
Nombre d'agents physiquement présents dans les services	535	546	428
Nombre d'agents en télétravail	66	76	67
Nombre d'agents en autorisation d'absence	9	4	4
Nombre d'agents en isolement (ex-quatorzaine)	6	5	5
Nombre d'agents atteints par le Covid-19	2	4	6

L'état communiqué par l'administration constitue la photographie de la situation à un instant T. Cela explique une certaine volatilité des chiffres d'une semaine à l'autre, voire d'un jour à l'autre (notamment

s'agissant du nombre de télétravailleurs, en raison de la rotation des agents bénéficiant de ce régime de travail).

La baisse d'environ 120 agents présents physiquement dans les services lors de la dernière écoulée s'explique simplement par l'actualité des vacances de la Toussaint.

En matière de télétravail, le Directeur précise que 319 agents de la DI bénéficient de ce mode de travail spécifique, qu'il s'agisse de télétravail conventionné ou de télétravail « Covid-19 ». Cela représente 62,6% de la population AG-OP/CO normande (taux n°1 au niveau national). A l'instar des nouvelles directives gouvernementales, le télétravail est destiné à progresser encore lors des prochaines semaines, notamment en terme de jours télétravaillés par agent.

Interrogé sur cette éventualité, le Directeur ne compte pas obliger les agents ne le désirant pas à télétravailler 3 jours par semaine (hors cas de confinement) : par définition, le télétravail doit être sollicité par l'agent. Il n'est donc pas possible d'imposer ce mode de travail aux agents (contrairement à ce qu'indique la dernière directive parue). Faute de consignes communiquées au niveau central, le Directeur s'engage à respecter la volonté des collègues en la matière. En l'état actuel de la situation sanitaire, il n'entend donc pas obliger les agents AG-OP/CO à passer à 3 jours de télétravail par semaine.

Pour l'heure, comme suite à une proposition syndicale, il n'entend pas accorder des demi-journées de télétravail. Cette éventualité présentait l'avantage de désengorger les locaux sociaux des différents bâtiments douaniers, les repas étant alors pris au domicile. Cependant, elle ne supprimait pas le potentiel aller-retour en transport en commun des agents concernés et complexifiait encore la gestion des chefs de service. Le Directeur pourrait néanmoins revenir sur sa position à l'avenir.

Plusieurs retours de collègues font état d'une réticence de plus en plus prononcée à l'encontre du télétravail où chacun est livré à lui-même chez lui et où les contacts avec l'extérieur sont réduits.

### VIGILANCE LORS DES MOMENTS CONVIVIAUX :

Les représentants du personnel et les Directeurs présents s'accordent à désigner les temps de pause comme « moments à risques » dans les services : si les collègues adoptent globalement les gestes barrières et respectent le caractère obligatoire du port du masque, les pauses café et les temps de restauration constituent des moments où un certain relâchement (parfois compréhensible) est constaté. La convivialité permet de donner du lien dans les services. Malheureusement, compte tenu de la forte dégradation de la situation sanitaire, tant au niveau national que régional, la distanciation physique doit absolument être respectée lors des pauses café et repas. Les autres moments conviviaux (pot de mutation, de promotion ou anniversaires) sont prohibés.



Par ailleurs, l'échelonnement de l'arrivée et du départ des agents au sein des services doit continuer d'être privilégié afin d'éviter un engorgement des couloirs et halls d'entrée des bâtiments. Les horaires d'ouverture des bureaux ne doivent, en revanche, pas être modifiés.

### PORTES COUPE-FEU :

Même si leur ouverture nécessite de les pousser et donc de les toucher, il est strictement interdit de maintenir ouvertes les portes coupe-feu d'un bâtiment, y compris pour un motif sanitaire. Ces portes, outils de protection contre les incendies, doivent donc demeurer fermées. Le récent incendie de l'usine Ferrero nous rappelle que le risque incendie demeure une menace permanente pour toute structure. L'ouverture de ces portes avec les coudes doit être privilégié dans le contexte actuel. S'agissant des autres portes de séparation classiques, elles peuvent, en revanche, rester ouvertes au moyen d'une cale, si nécessaire.

### AGENTS VULNERABLES :

Le 15 octobre dernier, le Conseil d'État a prononcé la suspension du décret qui avait institué les 4 critères définissant la vulnérabilité des personnes vis-à-vis de la Covid-19. Le retour aux 11 critères initiaux semble donc être, de nouveau, la référence.

Si cette décision ne devrait pas entraîner de conséquences pour les agents vulnérables de la branche AG-OP/CO, puisque ces derniers bénéficient déjà du régime du télétravail pour être moins exposés, il en est tout autrement pour les agents concernés de la branche Surveillance. Dans l'attente d'instructions précises de la Direction Générale, le Directeur sollicitera donc prochainement les médecins de prévention en charge du suivi des agents de la circonscription afin qu'ils se prononcent au cas par cas sur la nécessité d'isoler les agents vulnérables (placement en ASA) ou de les maintenir en activité.

### MATERIEL DE PROTECTION :

Les masques en tissu DIM distribués jusqu'alors aux agents AG-OP/CO font actuellement l'objet d'une expertise, ceux-ci étant susceptibles de contenir des produits toxiques pour la santé (cuivre notamment). Ils avaient pourtant bénéficié de l'agrément AFNOR. Les Directeurs Interrégionaux de NORMANDIE et de ROISSY ont saisi la DG sur ce sujet, qui elle-même a pris l'attache du Ministère. Dans l'attente des résultats de l'expertise en cours, tous les masques en tissu ont été retirés des services et remplacés par des masques jetables, initialement réservés aux agents de la Surveillance. Le stock de ces masques demeurent suffisants pour faire face à ce contretemps dans la durée.

### ACTIVITES DES SERVICES :

La barre des 1,5 milliards de masques dédouanés a été franchie au HAVRE.

Le nombre de déclarations enregistrées depuis le début de la crise demeure en retrait par rapport à l'an passé avec un retard de 184 585 déclarations (- 20,80%). A semaine identique par rapport à l'année 2019, la semaine écoulée a connu un écart de - 6%.

L'activité économique normande semble être reparti durant l'été, avant qu'une récente diminution de l'activité automobile ne vienne endiguer cette embellie, impactant de fait l'activité du Bureau de ROUEN-Port.

### BREXIT :

Deux marches à blanc ont eu lieu ces deux dernières semaines à DIEPPE, puis OUISTREHAM, dans la perspective du BREXIT. Ces 2 exercices « grandeur nature » ont connu deux issues différentes : la première à DIEPPE, a pâti d'un manque d'implication de la société de ferry DFDS dans l'orientation des PL à leur sortie du ferry ; celle de OUISTREHAM s'est bien déroulée malgré la présence de 110 PL au débarquement. Dans les 2 cas, le Système D'Information BREXIT (SI BREXIT) a fonctionné comme attendu.

L'UNSA-Douanes a cependant regretté le manque de clarté quant à la définition des rôles entre la Surveillance et les agents OP/CO dans les nouvelles missions dévolues, ainsi que l'absence de consignes concernant les contrôles ICS exercés par les brigades sur demande de la Cellule de Levée de Doute (via le CODT). Sur proposition de notre OS, le Directeur a décidé d'organiser 2 réunions de cadrage :

- l'une organisée par chaque division entre une brigade et son bureau OP/CO référent,
- l'autre, entre les chefs de service de la surveillance des brigades littoral impliquées.



Dans la perspective du BREXIT, les autorités britanniques ont proposé de subventionner une 3<sup>ème</sup> rotation des liaisons maritimes pour désengorger CALAIS. Pour l'heure, seule la société DFDS y a répondu favorablement, cette subvention n'étant assurée que jusqu'au 01<sup>er</sup> juillet 2021. La société BRITTANY FERRIES semble miser actuellement quasi-exclusivement sur la ligne de CAEN-PORTSMOUTH, ce qui peut être source d'inquiétude pour les autres ports.

Enfin, s'agissant du contrôle transfrontière, aucun accord n'a été trouvé dans le cadre de la sortie de l'UE par le Royaume-Uni. Aucune consigne n'est pour l'heure définie.

UNE QUESTION ? UN PROBLEME ? UNE INCOMPREHENSION ?  
FAITES-LE NOUS SAVOIR EN NOUS ENVOYANT UN MAIL A CETTE ADRESSE :

[UNSA-ROUEN@DOUANE.FINANCES.GOUV.FR](mailto:UNSA-ROUEN@DOUANE.FINANCES.GOUV.FR)



## ~~Des missions~~ Démission pour la Douane !

*UNSA/CGC Douanes – Compte-rendu GT Transferts des Missions fiscales, séance du 20 octobre 2020 (1/2)*

Le premier groupe de travail (GT) qui s'est tenu le 20 octobre dernier, ouvre un cycle de concertation, qui doit durer jusqu'au début de l'année 2021, autour de trois points majeurs: le transfert des missions fiscales, l'accompagnement social et le plan Ambition Douane voulu par la Direction Générale. Sans surprise, c'est le bien scénario que nous annonçons en fin de semaine dernière (voir l'article suivant : un procès aux « accises ») qui se profile.

*En sortie de séance, nous sommes particulièrement inquiets sur la mise en œuvre de l'accompagnement social (AS) du millier d'agents concerné par le transfert des missions fiscales. Nous n'avons aucune garantie de reclassement dans d'autres administrations et la Directrice Générale refuse d'ouvrir des négociations globales sur l'AS, préférant traiter les dossiers au cas par cas. L'impact réel sur tous les services douaniers n'est pas connu. En outre, nous n'avons pas de visibilité sur l'avenir du réseau comptable, ni sur celui des Contributions Indirectes au-delà de 2024.*

Quant au plan Ambition Douane, s'il se veut performant sur le papier, aucun effectif supplémentaire n'est attendu pour y parvenir. **Le constat est sans appel, à l'horizon 2024, la Douane n'aura jamais été aussi affaiblie : pertes de nombreuses missions et effectifs de nouveau à la baisse !**

### **12 missions perdues :**

**La perte de la fiscalité énergétique, du DAFN et de la majeure partie du recouvrement est donc actée.** Dernière victime de ce tsunami : la TICPE. Cette taxe devait rester dans le giron de la Douane mais le gouvernement ayant prévu sa refonte à court terme, il offre le paquet cadeau à la DGFiP.

Pour justifier cela, la Directrice Générale a rappelé la décision du gouvernement, prise en 2017, de regrouper le recouvrement fiscal et social dans une même agence. Nous n'aurions donc pas d'autre choix que d'entrer dans le processus. À ce jour pourtant, l'URSSAF a été épargnée. La mission France Recouvrement n'envisage pas une échéance avant 2030 pour le recouvrement social !

Le projet détaillé de ce démembrement ainsi que les cartes des services impactés sont consultables sur le site de l'UNSA-DOUANES, Rubrique Les Publications. ([cliquer ici](#))

Entre autres conséquences, le transfert de la mission « remboursement de la TICPE UE » depuis Lesquin vers le SND2R de Metz est gelé. Nous n'avons pas obtenu d'information sur les conséquences de ce gel concernant les agents de Lesquin.

Pour ceux de Metz, la création du SND2R sera bien effective au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour gérer les RTC et la TIPCE (jusqu'au 1er janvier 2024) afin de compenser la perte de la TSVR. Les 10 agents, qui auraient dû gérer la mission transférée depuis Lesquin, seront redéployés sur place. Ils doivent être consultés dans les meilleurs délais.

*Pour nos organisations, ces transferts ne sont en rien justifiés : la douane a montré son efficacité, pour un coût de recouvrement performant, dans ces domaines d'activité. À cette occasion, nous saluons l'engagement et le professionnalisme sans faille de nos collègues si injustement mis au rebut par nos dirigeants. Il faut comprendre que les différentes réformes passées ont mis « à l'os » la plupart des services douaniers quant à leurs effectifs. Aussi, pour réduire encore les emplois, il faut désormais réduire les missions.*



Ce transfert en majeure partie avec la DGFIP va permettre, in fine, la collecte des taxes par les fournisseurs eux-mêmes et conduira au quasi-abandon des contrôles. Par cette manœuvre, nos dirigeants attendent des « gains de productivité » immédiats en termes d'ETPT, au prix du sacrifice assumé de la LCF.

### **0 mission créée :**

En corollaire, la DG présentait le plan Ambition Douane. Les agents doivent se rassurer, car la Douane est encouragée à se recentrer sur son cœur de métier : le contrôle. Tel un Robin des bois des temps modernes, elle volera au secours d'une CCRF en perdition, mais sans aucun renfort annoncé !

Le plan Ambition Douane de la DG devrait raviver la flamme des gabelous, affligés par la perte d'un millier d'emplois. Un programme élogieux avec une contribution assumée au contrôle migratoire et à la lutte contre la menace terroriste, un investissement accru dans la protection du consommateur ainsi que le soutien à l'économie, pour ne citer que les principales annonces.

Nous aurions pu croire à une présence douanière renforcée aux frontières, au contrôle accru des normes, à la coopération avec la DGCCRF et au soutien économique des entreprises françaises pour les aider à surmonter la crise, notamment si les emplois perdus en fiscalité étaient effectivement redéployés sur les missions de contrôle. Mais, lorsque nous interrogeons la Direction Générale sur ce point, **il nous est répondu que les moyens ne se résument pas aux effectifs. Pire, il faudra certainement recourir au principe des « vases communicants » pour déployer des effectifs sur des nouveaux lieux de contrôle.**

Si des moyens matériels supplémentaires seront certainement proposés pour les trois prochaines années, ***il n'en demeure pas moins qu'il faut bien un douanier en bout de chaîne pour ouvrir les cartons ou les coffres. C'est pour cela que la présentation du plan Ambition Douane nous apparaît bien trop onirique.***

### **Accompagnement Social : des garanties supplémentaires à obtenir**

Sur ce point, nous avons demandé qu'une séance de négociations dédiée à l'accompagnement social (AS) et au régime indemnitaire se tienne en dehors du cycle des GT, dans l'optique de signer un éventuel accord. ***En 2015, ce type de négociations avait notamment renforcé l'AS de base par une garantie d'un reclassement à la résidence douanière, la gestion des surnombres à la résidence et l'accès aux prestations sociales. Elle avait également abouti à une augmentation généralisée de l'IMT de 360€ par an.***

Mais la Directrice Générale n'en veut pas et renvoie le sujet au niveau du Ministère. Elle envisage tout au plus de chercher un accord avec la DGFIP, la DAM et d'autres administrations des Finances pour les reclassements.

### **Les seuls combats perdus d'avance sont ceux qu'on refuse de livrer...**

**Ce sera donc aux fédérations de solliciter cette possible négociation.** Nous l'appelons de nos vœux afin d'obtenir un socle de garanties applicables à tous les agents restructurés, d'avoir des engagements fermes sur les passerelles vers d'autres administrations et de revaloriser tous les douaniers qui subiront les effets des réformes.

A cela, la Directrice Générale préfère réaliser une analyse d'impact fine afin de déterminer quels sont les agents concernés dans le but d'accorder un suivi individuel des agents identifiés comme restructurés. Cette démarche passerait par la création d'un comité de suivi. C'est donc faire le choix d'une gestion individuelle où chaque cas se verra proposer une solution. **L'agent sera seul pour négocier son avenir, sans aide et sans pouvoir s'appuyer sur un cadre social négocié par les syndicats. Cette méthode sera proposée dès le GT du 27 novembre prochain. C'est dans la droite ligne des Lignes Directrices de Gestion promotions en cours de préparation, que nous dénonçons !**

A ce jour, nous n'avons aucune garantie sur des capacités de reclassement à la résidence douanière dans d'autres administrations. Le représentant de la DGFIP, mandaté pour cette réunion, n'était pas capable de localiser les futurs centres d'expertise devant accueillir les douaniers restructurés.

**L'UNSA-DOUANES et la CGC Douanes ont clairement dénoncé un problème de méthode et de calendrier.**

## DGDDI VS DGFIP : UN PROCES AUX « ACCISES »

**A compter du mardi 20 octobre, le procès d'un millier d'emplois douaniers va s'ouvrir au tribunal de Montreuil.**

Les avocats de la défense (syndicats) ont été reçus dernièrement en audiences préliminaires par le procureur général (Directrice Générale des douanes) pour leur signifier les sentences prévues : une nouvelle répartition de compétence pour les contributions indirectes et les taxes intérieures de consommation entraînant la restructuration des agents affectés à ces missions.



Les parties civiles : Alexandre Gardette, chef de mission à France Recouvrement, et Jérôme Fournel, Directeur Général de la DGFIP, ont déjà fait part de leurs conclusions : **la douane cède une majeure partie de sa collecte des accises à la DGFIP : TIC – TICPE et DAFN.**

Le verdict est attendu au plus tard au début de l'année 2021.

C'est ainsi que nous résumons l'épilogue d'un an de pseudo-discussions et d'échanges à travers des groupes de travail (GT) bidirectionnels, durant lesquels l'administration a soufflé le chaud et le froid sur les transferts de taxes pour au final désintégrer la fiscalité énergétique en Douane en sus du DAFN et d'une partie du recouvrement, d'ici 2024.

La Douane va connaître une énième restructuration, avec à nouveau des suppressions d'emplois et des fermetures de services, au point que l'on pourrait désormais la nommer «Direction Générale Des Dissolutions Incessantes». Tout cela va être habillé par un cycle de GT qui doit s'ouvrir le 20 octobre prochain en ces termes : « *géographie, structures, missions, RH* »

### Des annonces en trompe l'œil

D'emblée la Direction Générale annonce une perte directe de 702 emplois. **Mais ces chiffres, déjà conséquents (plus de 4% des effectifs nationaux), sont erronés car ils ne tiennent pas compte des emplois partiellement impactés : enquêteurs, PAE, les RI, etc.**

Entre annonces, contre-annonces et des chiffres biaisés, nous sentons arriver une véritable arnaque envers les agents. Ce sentiment se confirme lorsque l'on observe la cartographie des services impactés et les annonces liées à l'accompagnement social envisagé : **le cadrage social ministériel est régressif et l'UNSA Douanes déploiera toutes ses forces pour le combattre !**

En aucun cas l'administration et sa haute responsable ne peuvent attendre complaisance et encore moins complicité de notre part lors de séances de ce tribunal des flagrants délires, qui rappelle les heures sombres des tribunaux d'exception, tant les sentences sont connues d'avance et non susceptibles d'atténuation !!!

### L'ambition, c'est la richesse des pauvres (Pagnol)

En corollaire, l'administration va présenter un plan nommé : *Ambition Douane* devant inscrire l'organisation et les moyens de la Douane jusqu'en 2024, soit la même période que le transfert des taxes (sic !) Ce titre apparaît sacrément provocateur pour des dirigeants qui s'apprêtent à détruire autant d'emplois ! **Le stylo serait-il parti en marche au moment d'écrire Annihilation Douane ?**

A ce stade, nous voyons cette annonce, non pas comme un plan ambitieux, mais comme un chiffon agité sous nos yeux pour regarder ailleurs, pendant que les CI sont ravagées par les incendies.



## Se mobiliser autour de la défense des agents

Réunie avec les partenaires sociaux, présente aux côtés des agents et déterminée à ne pas se laisser faire, l'UNSA-Douanes sera présente sur tous les fronts de la lutte sociale. Nous voulons préserver les droits sociaux acquis lors des précédentes réformes et réclamer les moyens en corrélation des discours affichés par nos dirigeants. **Pour cela, l'UNSA Douanes exige :**

- un plan d'accompagnement social à la DGDDI, en complément du ministériel, afin d'augmenter le montant des indemnités prévues pour les futurs restructurés ;
- aucune régression dans l'accompagnement proposé aux agents par rapport aux accords de 2015 ;
- aucune fermeture de service avant d'avoir pu connaître et établir l'impact réel du Brexit sur les structures douanières ;
- en cas de restructuration du dernier service douanier dans un département, de la branche d'activité d'un agent, s'il le souhaite, celui-ci doit obtenir un reclassement dans les services du ministère présents dans sa résidence douanière (comme il était explicitement prévu dans l'accord majoritaire de 2015, après un long combat de notre organisation) ;
- un plan global de revalorisation indemnitaire pour tous les agents de la DGDDI, qui vont à nouveau subir l'effet anxiogène d'une restructuration de grande ampleur, générant un surplus de travail et des adaptations contraintes dans leur activité professionnelle ;
- l'ouverture de négociations sur l'accompagnement social et le régime indemnitaire (et non un simple GT parmi d'autres) dans l'optique de signer éventuellement un accord social ;



## Réclamer de la cohérence chez nos dirigeants

Concernant l'aspect mission, si l'Ambition devait réellement habiter le plan qui nous sera proposé, **l'UNSA-Douanes attend des mesures fortes à proposer, en liaison avec les annonces de notre direction** inscrites dans ses documents préparatoires, nous citons :

- « La Douane est la police des marchandises »
- « Elle est légitime et pertinente pour assurer le contrôle migratoire »
- « Les évolutions incitent à renforcer son action pour la protection du territoire et des citoyens [...] aussi bien à la frontière qu'à l'intérieur du territoire. »
- « Le recentrage sur la marchandise et sa composante économique inclut légitimement la gestion et le contrôle des contributions indirectes ».

Dans ce cadre l'UNSA Douanes demande en priorité que :

- **la Douane soit l'administration de référence pour la gestion des frontières** : l'ensemble des missions qui s'y exercent, et notamment celles des PPF/PPA, doivent être conduites par des douaniers et douanières ;
- **le renforcement du maillage douanier dans les bassins d'activité**, afin de répondre aux objectifs de soutien à l'économie, **en lien notamment avec le Brexit : 100 000 entreprises concernées dont 40 000 nouvelles sociétés à intégrer en portefeuille des PGP, PAE et CE** ;
- **le redéploiement des emplois supprimés par le futur transfert des taxes, vers les bureaux de dédouanement** afin de mener à bien la mise en œuvre du paquet TVA e-commerce au 1er juillet 2021. C'est un enjeu majeur pour l'économie du pays et la protection du consommateur ; cela nous permettra de mener une réelle politique de contrôles appropriés.
- **Le retour de la mission des BNA, perdue en 2019, de la DGFIP vers la Douane** et la réimplantation des emplois nécessaires pour cette mission.

Ce n'est que sur ces bases, réellement centrées sur le renforcement des missions douanières et permettant le maintien en douane du millier d'emplois menacés, que nous pourrons vérifier la réelle volonté « ambitieuse » de nos dirigeants à travers leur Ambition Douane.

**Nous appelons les agents à se mobiliser car l'historique des réformes nous le prouve :**  
**« Nous sommes tous concernés parce que tous susceptibles d'être touchés un jour ! »**

Paris, le 16 octobre 2020

## UNE ASSEMBLEE GENERALE ... PLEINE DE DEBATS



Le 25 septembre dernier s'est tenue, dans la salle de réunion du local syndical de ROUEN (ex-STA), l'Assemblée Générale annuelle de notre section interrégionale.

Afin de garantir la sécurité de tous, un protocole sanitaire spécifique avait été établi et transmis préalablement à l'ensemble des participants inscrits, ainsi

qu'à l'administration (propriétaire des locaux). Bien que particulièrement exigeant, il a bien entendu été strictement respecté.

Cette réunion, ouverte aux adhérents et sympathisants de notre organisation syndicale, mais aussi à tous les collègues désireux de découvrir notre section, a réuni une vingtaine de collègues venus des différentes DR de la NORMANDIE, issus de la SURV, des Opérations Commerciales et de l'Administration Générale.

Cette multiplicité de « métiers » représentés a permis d'aborder et de débattre des sujets « les plus chauds » de l'année 2020 : gestion de la crise sanitaire au sein de la DGDDI, modalités d'attribution de la « fameuse » prime Covid-19, retrait de jours de CA et RTT pour les agents en ASA, instauration des nouvelles Lignes Directrices de Gestion (promotions professionnelles, mutations ...), suppression des C.A.P. ... Le rassemblement a été riche en explications, mais aussi en échanges. Les points de vue ont pu parfois être divergents, ils n'en ont pas moins été enrichissants.

Cette Assemblée Générale a par ailleurs été l'occasion, pour tous, de faire connaissance avec le nouveau Secrétaire Général de l'UNSA-Douanes, Grégory DUCORNETZ ((Agent OP/CO au bureau d'ORLY), qui a pris la succession de Vincent THOMAZO en juin 2019.

En fin de session, l'assemblée a renouvelé sa confiance tant au Secrétaire Interrégional qu'à la Trésorière de la section. Le bureau, quant à lui, s'est enrichi d'un élément supplémentaire prêt à s'investir au service des autres.

A l'issue des débats, l'ensemble des participants présents a été heureux de partager un repas offert par la section, dans un cadre peut-être plus contraint qu'à l'accoutumé, mais dans une grande convivialité.





## JE REJOINS LA SECTION ET J'ADHERE EN LIGNE

Comment ? En me rendant sur le site [unsa-douanes.fr](http://unsa-douanes.fr) , en me rendant dans la rubrique « adhésion en ligne », puis en cliquant sur « création du compte en ligne ». Votre compte vous permettra dans un premier temps de payer votre cotisation (en plusieurs fois si vous le souhaitez), de gérer vos informations personnelles et d'avoir accès à de nombreuses informations et publications.

<b>MONTANT DE LA COTISATION 2020</b>		
<b>GRADES</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant après déduction fiscale</b>
Stagiaire et Primo Adhérent	25	8
Berkani / Contractuel	29	10
Agent de Constatation	68	23
ACP 2 <sup>ème</sup> classe	81	27
ACP 1 <sup>ère</sup> classe	89	30
Contrôleur 2 <sup>ème</sup> classe	93	31
Contrôleur 1 <sup>ère</sup> classe	99	33
Contrôleur Principal	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1 / IP2	154	51
DSD2 / DSD2	164	55
DI / DR / DF	187	62
Administrateur Général	232	77
<b>RETRAITES</b>		
Catégorie A, B, C	40	13

### POURQUOI FAIRE PAYER UNE COTISATION ?

Les cotisations des adhérents représentent plus de 93% du financement global de notre organisation. C'est le prix de notre autonomie face à nos dirigeants administratifs et/ou politiques.

Au même titre que des militants engagent leur temps et leur savoir-faire pour assurer l'activité de l'UNSA Douanes, le soutien financier de nos adhérents est tout aussi important pour maintenir le fonctionnement de notre syndicat. C'est grâce à ce soutien annuel, que nous pouvons être présents et efficaces lorsque l'un d'entre eux nous appellent à l'aide.